
Droits et devoirs de l'homme chez Simone Weil et Joseph Wresinski

Martin Steffens

*La réalité vécue de ceux qui, par leur vie, connaissent le mieux ce dont l'homme a besoin a poussé Joseph Wresinski à reprendre la question des Droits de l'homme à sa source, sous l'angle des responsabilités humaines.
À l'aide de la pensée politique de la philosophe Simone Weil, l'auteur montre la cohérence de ce projet.*

Joseph Wresinski est un fervent défenseur des Droits de l'homme. La misère dont il appelle l'éradication est la première atteinte aux droits fondamentaux de l'homme. Il est en effet absurde (sinon cynique) de parler de liberté d'expression ou de liberté de culte quand les hommes censés jouir de ces droits sont privés du nécessaire. Ce que dit par ailleurs le texte gravé sur l'esplanade du Trocadéro à Paris : « *Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.* »

Il faut cependant remarquer que la défense des Droits de l'homme par Joseph Wresinski s'accompagne d'un examen critique qui vise à mettre au jour les raisons de leur trop relative efficacité. Mesurant le fossé qui existe entre la proclamée « *perfection de nos déclarations* » et leur « *échec en tant qu'instruments de justice et de paix* », Joseph Wresinski nous invite à « *[reprendre] la question*

des droits de l'homme à la source » (1). « *À la source* » : le mot est fort. Il signifie que la cause de l'inefficacité des différentes Déclarations des Droits de l'homme n'est pas à chercher hors de celles-ci : les Droits de l'homme porteraient en eux-mêmes le principe de leur caducité.

Comment entendre cela ? Pour Joseph Wresinski, « *reprendre la question des droits de l'homme à la source* » implique deux choses : il faut, d'une part, « *partir*

Martin Steffens, agrégé de philosophie, enseigne au lycée Louis Vincent (Metz). Il est co-auteur de *Simone Weil, Les besoins de l'âme*. Extrait de *l'enracinement*, Gallimard, Coll. Folioplus philosophie – N° 96, 2007.

(1) « Peuple du Quart Monde, un appel urgent à repenser les Droits de l'homme », in : *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Joseph Wresinski Cerf, coll. Recherches morales, 2007, pp. 173-191, p. 182.

des conceptions de l'homme » qui semblent avoir « permis » (là encore, le mot de Joseph Wresinski est fort) que les États ignorent les droits fondamentaux de l'homme alors même qu'ils en avaient ratifié la Déclaration ; il faut, d'autre part, repenser les droits de l'homme « à partir de la réalité vécue de ceux qui n'en profitent d'aucune manière » (2). À l'aide de la pensée politique de la philosophe Simone Weil (1909-1943), j'entends ici montrer la cohérence du projet de Joseph Wresinski : la conception de l'homme que les Droits de l'homme véhiculent mine en effet ceux-ci de l'intérieur, nous invitant à concevoir l'homme autrement, à partir non de ses droits mais de ses devoirs ; une fois cela admis, la méthode l'est aussi : si l'homme est avant tout un être de devoir, puisque ces devoirs portent sur la satisfaction des besoins de l'homme, il s'ensuit qu'il faut prêter attention à ceux qui, par leur vie, connaissent le mieux ce dont l'homme a besoin. Penser l'homme à partir de ses obligations, et l'obligation à partir de son objet (les besoins de l'homme) : voilà ce que signifie « reprendre la question des droits de l'homme à la source ».

Quelle conception de l'homme ?

Joseph Wresinski entend réinscrire la Déclaration universelle des Droits de l'homme dans un ensemble plus grand, comme étant « le fruit », et même, le père Joseph souligne, « un des fruits seulement » d'une certaine « conception de l'homme » : « Aurions-nous oublié, demande-t-il, que les mêmes idées avaient,

dans d'autres temps, été traduites sous une forme apparemment très différente : celle non plus de droits mais de commandements ? « Vous ne tuerez point, vous ne déroberez point, vous ne porterez pas de faux témoignage contre votre prochain », et enfin : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », autant de commandements, c'est-à-dire de devoirs liés à la condition humaine, et qui impliquent autant de droits des autres hommes envers nous-mêmes ? » (3) Autrement dit : « Ne serait-il pas utile, après bon nombre d'années de réflexion sur les Droits de l'homme, de reprendre la question sous l'angle de ses devoirs ou mieux, de ses responsabilités ? » (4). Changer d'angle : concevoir le droit sous l'angle du devoir et non l'inverse. Pourquoi donc ? De quoi un tel renversement tient-il sa légitimité ?

C'est ici que la philosophie de Simone Weil, par son extraordinaire rigueur conceptuelle, nous est précieuse. En 1943, Simone Weil, qu'une trop faible santé immobilisait à Londres malgré son désir profond de rejoindre la Résistance française sur le terrain, avait été chargée de travailler sur ce que pourrait être la Constitution de la France libérée. Ses travaux donnèrent naissance à *L'Enracinement* dont le sous-titre est : « Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain. » Pourquoi ce même changement de perspective ? Parce qu'il est absurde de partir du concept de droit : « La notion d'obligation prime celle de droit, qui lui est subordonnée et relative, écrit Simone Weil. Un droit n'est pas efficace en lui-même, mais seulement par l'obligation à laquelle il correspond » (5).

(3) Ibid., p. 184.

(4) Ibid., p. 186.

(5) *Les besoins de l'âme*, Simone Weil, Gallimard, coll. Folio plus philosophie, 2007, p. 7

(2) Ibid., p. 183.

En effet : pour que j'aie des droits, il faut d'abord que quelqu'un se reconnaisse des obligations envers moi. Tout droit que je me revendique enveloppe cette condition nécessaire que l'autre se sache ou se sente obligé envers moi. C'est donc l'obligation (ou le devoir) qu'il faut d'abord poser : la reconnaissance de mon obligation est la condition sans laquelle il est absurde de parler de droit. La preuve : je peux me reconnaître obligé envers un homme alors même qu'il ne se reconnaît plus aucun droit (comme il arrive souvent dans les situations de grande pauvreté). Et à l'inverse, je peux toujours me revendiquer un droit, si nul ne se reconnaît obligé envers moi, ce droit n'aura aucune effectivité : « *l'accomplissement effectif d'un droit provient non pas de celui qui le possède, mais des autres hommes qui se reconnaissent obligés à quelque chose envers lui. L'obligation est efficace dès qu'elle est reconnue.* » (6)

Seul le devoir, donc, peut prétendre à être principe. La notion de devoir revêt un caractère absolu en ce sens qu'elle tire d'elle-même son existence (alors que la notion de droit est toujours relative à celle d'obligation) : « *Un homme, considéré en lui-même, a seulement des devoirs, parmi lesquels se trouvent certains devoirs envers lui-même. Les autres, considérés de son point de vue, ont seulement des droits. Il a des droits à son tour quand il est considéré du point de vue des autres, qui se reconnaissent des obligations envers lui. Un homme qui serait seul dans l'univers n'aurait aucun droit, mais il aurait des obligations.* » Et Simone Weil ajoute : « *Les hommes de 1789 [...] ont commencé par la notion de droit. Mais en même temps ils ont voulu*

poser des principes absolus. Cette contradiction les a fait tomber dans une confusion de langage et d'idées qui est pour beaucoup dans la confusion politique et sociale actuelle. » (7)

En quoi l'erreur qui fut celle de faire des droits un principe est-elle à l'origine de notre confusion politique et sociale, toujours actuelle ? Eriger le droit en principe, confondre le relatif et l'absolu, c'est permettre que l'individu revendique son droit là où il lui reviendrait de reconnaître ses obligations. C'est donc faire de l'action politique un jeu d'adresse où chacun est soucieux de faire valoir son bon droit en tentant par tous les moyens d'arracher au pouvoir politique (dont il est moins le citoyen que le client) sa reconnaissance. De là naît l'individualisme qui croit s'être depuis trouvé une « *légitimité* » dans l'illusion que la justice sociale peut naître de la conjonction des intérêts privés bien compris, à quoi Joseph Wresinski oppose l'idée d'une « *responsabilité commune bien comprise* » (8). Dans un tel état d'esprit, la misère, qui réclamerait de chacun une tout autre façon de concevoir son rapport à soi et aux autres, ne peut que se perpétuer.

Les Droits de l'homme, dans leur formulation même, offrent prise à leur manipulation. Rappeler à l'inverse qu'il n'y a de droits que relativement à l'obligation absolue qui lie chaque homme à tout autre, c'est rendre aux Déclarations des Droits de l'homme leur cohérence, leur rigueur et surtout, Joseph Wresinski ne cesse d'y revenir, leur indivisibilité (9). Car si le droit est conçu comme principe,

(7) Ibid. p. 8.

(8) Joseph Wresinski, op. cit., p. 186.

(9) Cf., entre autres, « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des Droits de l'Homme », in : *Refuser la misère*, Joseph Wresinski, pp. 215-238.

(6) Ibid. p. 7.

je suis autorisé à faire valoir dans la Déclaration tel ou tel droit qui va dans le sens de mon intérêt (ainsi en est-il allé, pour Karl Marx (10) comme pour Joseph Wresinski (11), de la survalorisation du droit à la liberté aux dépens du droit à l'égalité économique). Si au contraire le devoir est premier et que tout homme, « *considéré en lui-même, a seulement des devoirs* », alors le droit vient prendre place en dessous du devoir et ne peut plus être en contradiction avec « *les obligations éternelles* » (12) de l'homme envers tout autre. Les Droits de l'homme redeviennent un bloc monolithique, indivisible, inspiré d'un même souffle (celui-là même qui, pour le père Joseph, fait l'esprit des Dix commandements ou du Sermon sur la montagne).

Les besoins de l'homme à partir de la réalité

Selon qu'on met le droit ou le devoir au principe de la vie politique, la conception de l'action politique diffère radicalement : « *J'ai des droits. Quelles sont les stratégies pour les faire reconnaître?* » d'un côté ; de l'autre : « *J'ai des obligations. Sur quoi doivent-elles porter ?* »

Sur les besoins du corps et de l'âme, répondra Simone Weil. Par quoi nous suivons le fil de la pensée de Joseph Wresinski, lequel nous invitait à « *reprendre la question des droits de l'homme à la source, à partir des conceptions de l'homme qui semblent avoir permis de les*

ignorer » (ce que nous venons de faire) mais surtout « *en reprenant cette question à partir de la réalité vécue de ceux qui n'en profitent d'aucune manière.* »

Une fois admis que l'obligation seule est principe, il faut aussi admettre qu'il n'est pas possible de connaître l'objet de cette obligation – à savoir : les besoins de l'homme – sans écouter ceux qui, le mieux, connaissent ces besoins. Car qu'est-ce que connaître un besoin sinon connaître le manque qui le manifeste ? Il n'apparaîtra évident que la famille, la propriété privée ou la responsabilité est un besoin vital de l'homme que pour celui qui, par sa vie, a été amené à manquer de telles « *nourritures* ». En quoi, véritablement, nous sommes, en matière de droits de l'homme, à l'école des plus pauvres.

Il faut à ce sujet souligner le rôle que joue l'exemple dans les différentes interventions de Joseph Wresinski : nombre de celles-ci (13) commencent par évoquer le cas de telle ou telle famille, comme pour signaler que nous ne savons rien des besoins des hommes (et donc de la façon dont nous sommes obligés envers eux) si nous n'avons pas d'abord prêté attention à ceux qui, parmi eux, sont invisibles et sans voix. La vertu que requiert la lutte contre la misère est donc vertu de retrait : il s'agit de l'attention. « *La plénitude de l'amour du prochain, écrit Simone Weil, c'est simplement d'être capable de lui demander : « Quel est ton tourment ? » [...] Seul en est capable celui qui est capable d'attention.* »

À l'écoute des plus pauvres, nous apprenons que les besoins de l'homme sont besoins du corps et de l'âme. Besoin

(10) Cf. *Sur la question juive*, Karl Marx.

(11) Cf. « Les plus pauvres, moteur des Droits de l'homme », in : *Refuser la misère*, Joseph Wresinski, pp.193-201, où l'auteur parle de la liberté politique comme d'une « *priorité provisoire* ».

(12) Simone Weil, op. cit. p. 9.

(13) Cf. entre autres, « La grande pauvreté, défi posé aux Droits de l'Homme », in : *Refuser la misère*, pp. 203-207.

du corps, bien sûr : pour Joseph Wresinski comme pour Simone Weil, la faim est le besoin-type, le paradigme à partir duquel penser tous les autres besoins : « C'est [...] une obligation éternelle envers l'être humain que de ne pas le laisser souffrir de la faim quand on a l'occasion de le secourir, écrit Simone Weil (14). Cette obligation étant la plus évidente, elle doit servir de modèle pour dresser la liste des devoirs éternels envers tout être humain. [...] La liste des obligations envers l'être humain doit correspondre à la liste de ceux des besoins humains qui sont vitaux, analogues à la faim. Parmi ces besoins, certains sont physiques. [...] D'autres ont rapport à la vie morale. [...] Tout le monde a conscience qu'il y a des cruautés qui portent atteinte à la vie de l'homme sans porter atteinte à son corps. Ce sont celles qui privent l'homme d'une certaine nourriture nécessaire à la vie de l'âme. »

La responsabilité, un besoin vital

De ces besoins de l'âme, Simone Weil propose une liste, qu'elle dit n'être pas exhaustive (liste qu'elle put elle-même dresser grâce aux plus pauvres de son temps ; pour ne retenir que cela, Simone Weil prit, de 1934 à 1935, un congé sans solde – elle était professeur de philosophie – pour aller travailler à la chaîne). Or parmi ces besoins de l'âme, il y en a un qui doit attirer notre attention : la responsabilité. Simone Weil écrit en effet : « *L'initiative et la responsabilité, le sentiment d'être utile et même indispensable, sont des besoins vitaux de*

l'âme humaine. La privation complète à cet égard est le cas du chômeur, même s'il est secouru de manière à pouvoir manger, s'habiller et se loger. Il n'est rien dans la vie économique, et le bulletin de vote qui constitue sa part dans la vie politique n'a pas de sens pour lui. Le manœuvre est dans une situation à peine meilleure. La satisfaction de ce besoin exige qu'un homme ait à prendre souvent des décisions dans les problèmes, grands ou petits, affectant des intérêts étrangers aux siens propres, mais envers lesquels il se sent engagé. [...] Toute collectivité, de quelque espèce qu'elle soit, qui ne fournit pas ces satisfactions à ses membres, est tarée et doit être transformée. » (15)

Par quoi la pensée de Simone Weil rejoint une des intuitions fondatrices du Mouvement ATD Quart Monde : l'aide, non seulement, ne saurait être que matérielle – les besoins de l'homme outrepassent ceux de son corps ; mais surtout, l'aide sera nulle, voire destructrice, si elle ne nourrit pas ce besoin vital de responsabilité. Nous n'avons pas à apprendre à un homme qui est dans la misère comment vivre la pauvreté. Il le sait mieux que quiconque. Nous autres qui voulons aider, qui donc ressentons le besoin d'assumer la pleine responsabilité de ce monde, avons à apprendre de lui en reconnaissant d'abord qu'il est déjà un homme en résistance, qu'il lui revient donc d'enrichir les autres de son propre combat. Cette responsabilité qui fait l'humanité de tout homme, « *nous la partageons même avec les ressortissants du Quart Monde. Car eux aussi, écrit Joseph Wresinski, eux peut-être plus encore que nous, sont poussés par les réalités de l'existence à*

(14) Simone Weil, op. cit., p. 10-13.

(15) Op. cit., p. 21-22.

écarter et à exclure les plus pauvres parmi eux. » (16)

Insister sur la double primauté de la responsabilité (double en tant qu'origine et objet de nos devoirs) n'est pas rendre les plus pauvres coupables de leur misère. Le discours qui, actuellement, stigmatise les hommes et les femmes en difficulté en leur faisant porter l'entière responsabilité de leur malheur est inspiré de ce primat du droit sur l'obligation que nous dénonçons plus haut. La même manipulation des Droits de l'homme en est la source : « *Puisque tous les hommes ont les mêmes droits, l'échec de ceux qui sont dans la misère, ils ne le doivent qu'à eux-mêmes !* » Dans ce type de discours, s'il s'agit de « *s'en sortir* », c'est donc indivi-

duellement. Mais une fois compris que l'obligation est au principe des Droits de l'homme, chacun se trouve contraint, personnellement et plus que tout autre, de reconnaître la responsabilité qui le lie à tout homme. La manipulation des Droits de l'homme apparaît alors pour ce qu'elle est : une perversion de l'esprit qui en est la source.

Restituer l'homme pauvre dans sa responsabilité revient au contraire à affirmer que, de la misère, on ne s'en sort qu'ensemble : « *faire peuple* » – voilà, pour reprendre une formule cher au père Joseph, voilà ce que permet la reconnaissance du primat de l'obligation sur le droit et de la responsabilité comme besoin vital de l'âme. En quoi les Droits de l'homme, pour peu qu'on prête l'oreille à la source d'où ils puisent leur sens et leur force, sont porteurs d'un espoir toujours renouvelé. ■

(16) « Peuple du Quart Monde, un appel urgent à repenser les Droits de l'homme », Joseph Wresinski, p. 188.